

10 mesures pour une école de qualité

Mise à jour 2024

Une vision. Celle de la SPV. En 2018

Par ce document, la Société pédagogique vaudoise présente sa vision de l'école pour les quatre prochaines années. Dans le cadre des politiques scolaires vaudoises, la SPV est une force de proposition depuis 160 ans. En 2006, elle avait proposé un catalogue intitulé « 26 mesures ». Depuis, plusieurs d'entre elles sont en vigueur, notamment une augmentation de la grille horaire des élèves du secondaire I, une période de décharge « maîtrise de classe » pour tous, un cahier des charges des enseignants. D'autres doivent encore être défendues auprès du politique. Par exemple, un effectif normal de classe de 18 élèves, la promotion du co-enseignement ou encore des cours artistiques, manuels et artisanaux pour tous les élèves. Durant la prochaine législature 2018-22, la SPV reste fidèle à sa tradition : être un partenaire critique et constructif du DFJC.

Depuis le début de son histoire, l'engagement de la SPV se traduit par des actes concrets sur le terrain. Sa volonté est de viser l'équité des chances. Elle s'oppose fermement à une vision utilitariste de l'école.

La SPV doit agir pour que les buts de l'école, tels que les définit la Loi sur l'enseignement obligatoire dans l'article 5, soient au centre des préoccupations de tous les acteurs du monde scolaire :

L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative. Elle offre à tous les élèves les meilleures possibilités de développement, d'intégration et d'apprentissages, notamment par le travail et l'effort. Elle vise la performance scolaire et l'égalité des chances. Plus particulièrement, elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices, et physiques, à former son jugement et sa personnalité et à lui permettre, par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres, de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique.

La SPV continuera de se battre pour que l'être humain, l'élève, le futur adulte, puisse s'intégrer dans la société d'aujourd'hui et de demain. C'est donc grâce au travail de chaque association et aux assemblées générales de ces dernières que des propositions spécifiques ont pu être faites pour tous les cycles spécifiques.

Lors du premier trimestre 2018, il était difficile de ne pas voir la campagne de publicité lancée par la HEP pour promouvoir le métier d'enseignant. Oui, il le faut, car il y a pénurie d'enseignants. Et cela risque encore de s'aggraver en raison de l'évolution démographique (beaucoup de départs à la retraite et augmentation du nombre d'élèves). Promouvoir le métier d'enseignant sans mettre en place des éléments pour limiter les départs des jeunes enseignants reste un défi majeur pour l'avenir (20% quittent le métier après 4 ans, OFS 2014 - <https://www.letemps.ch/suisse/maetre-jeunes-professeurs-lecole>).

Forte de ses convictions et de son engagement, la SPV, par son Assemblée des délégués du 31 mai 2018, adopte les objectifs et actions suivants :

1. *Renforcer les ressources dans les cycles primaires afin d'améliorer l'entrée des élèves et leur progression dans le monde scolaire.*
2. *Améliorer l'accompagnement des élèves en continuant à consolider la mise en œuvre concrète de la LEO sur le terrain et plus particulièrement pour les classes VG.*
3. *Favoriser, développer et améliorer la transition entre la scolarité obligatoire, le gymnase et les écoles professionnelles.*
4. *Poursuivre et élargir la mise en place des projets d'établissement dans le domaine des mesures socio-éducatives.*
5. *Élaborer des mesures efficaces et accessibles afin de permettre aux élèves à besoins particuliers de réussir leur scolarité.*
6. *Développer les compétences et le sens critique des élèves face à l'évolution numérique.*
7. *Proposer une formation initiale, continue attestée et postgrade des enseignants afin qu'ils disposent des ressources nécessaires pour faire face aux défis de l'école d'aujourd'hui.*
8. *Prévenir et réduire les risques d'épuisement professionnel des enseignants en proposant des solutions qui tiennent compte de l'ensemble de la carrière.*
9. *Unifier le statut des enseignants.*
10. *Augmenter l'enveloppe pédagogique pour répondre aux besoins actuels de l'école vaudoise imposés par la société.*

Une évolution 2024

Ce document des « 10 mesures pour une école de qualité » accompagne depuis 2018 la SPV, plus particulièrement le comité cantonal de la SPV, dans ses réflexions et ses débats. Sans être un programme de législature, ces éléments tracent les lignes directrices des combats et revendications menés par la SPV. Néanmoins, entre les changements à la tête du Département de la formation, le contexte social et une pandémie, l'école a bien changé. De nombreuses problématiques ont soit vu le jour, soit se sont accentuées, ces dernières années. L'école est en constante évolution et nous avons à coeur de prendre en compte ces changements et les intégrer à nos futures réflexions.

Vous trouverez donc dans ce document les « 10 mesures pour une école de qualité : mise à jour ! ». Elles seront en italique soulignées dans le texte et ont été adoptées par l'Assemblée des Délégué·e·s de la SPV réunie à Morges, le 6 juin 2024.

1. Cycles primaires

Objectif

Renforcer les ressources dans les cycles primaires afin d'améliorer l'entrée des élèves et leur progression dans le monde scolaire.

Contexte :

L'entrée dans l'école est considérée dans tous les textes, y compris dans le PER, comme une période charnière et délicate qui mérite une attention particulière. Le jeune âge des élèves, le peu de diagnostics formulés, les manques évidents de la prévention précoce montrent que les besoins sont importants. Sur le terrain, les collègues qui accueillent ces enfants font un travail de qualité pour accompagner les familles, les enfants et en aidant ceux-ci à devenir élèves. Ce travail doit être renforcé par des mesures qui permettent d'améliorer l'accueil et la prise en charge d'élèves en considérant les besoins spécifiques à leur âge.

La SPV constate que des améliorations notables doivent être mises en œuvre pour faciliter cette entrée à l'école. Les collègues sont très vite isolés, les prises en charge des élèves à besoins particuliers sont longues et laborieuses à mettre en place. L'efficacité du système doit être améliorée ainsi que sa réactivité. Les enseignants des cycles primaires rencontrent de plus en plus de difficultés à différencier leur enseignement. En effet, le profil de nombreux élèves tend à se complexifier, pas seulement à cause de la grande hétérogénéité des acquis et compétences, mais également pour des raisons socioculturelles qui échappent à la sphère scolaire.

Aux élèves à besoins particuliers, souvent difficiles à identifier (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, etc.), viennent s'ajouter les élèves à comportement difficile, voire ingérables !

Beaucoup d'enseignants en 5-6P vivent mal une forme de « secondarisation » du primaire, à savoir une tendance à centraliser et unifier les pratiques, notamment pour les évaluations (mêmes évaluations pour toutes les classes, données le même jour !). Ceci au détriment de la liberté pédagogique, et sans respecter le rythme spécifique de chaque classe.

Les nombreux nouveaux moyens d'enseignement (MER) mériteraient un accompagnement de qualité pour être vraiment utilisés de manière efficace. Par ailleurs, plusieurs de ces supports pédagogiques ont souvent été jugés, dans la pratique, comme peu adaptés à l'âge et aux capacités des élèves concernés.

Actions :

- a. S'assurer du respect du cadre réglementaire, en particulier pour les spécificités du cycle 1.
- b. Mettre en place dès la première année un processus pour que les enseignants puissent s'appuyer sur des professionnels PPLS pour une intervention rapide.
- c. Créer un poste de personnes-ressources dans chaque établissement pour accompagner la mise en œuvre des moyens d'enseignement romands.
- d. Adapter l'effectif d'une classe lorsqu'un élève requiert des mesures renforcées.
- e. Appliquer strictement l'art. 62 du RLEO, notamment en respectant le droit à être entendu des enseignants concernés (3P à 6P) lors de la création d'une classe multi-âge.
- f. Repenser la relation apprentissage - évaluation afin que cette dernière soit au service des apprentissages et non l'inverse.
- g. Promouvoir les branches artistiques, notamment en préservant deux périodes hebdomadaires pour chaque branche (musique, arts visuels et activités créatrices).
- h. Établir un plan d'action pour gérer les élèves au comportement inadéquat (violence, trouble oppositionnel...).
- i. Instaurer des mesures d'urgence même lorsqu'un bilan PPLS n'est pas encore établi.

2. Cycle secondaire

Objectif

Améliorer l'accompagnement des élèves en continuant à consolider la mise en œuvre concrète de la LEO sur le terrain et plus particulièrement pour les classes VG.

Contexte :

La mise en œuvre de la LEO, et plus particulièrement du système de niveaux en voie générale, a eu un effet important sur l'organisation de l'enseignement au niveau secondaire. Le groupe classe a éclaté, le nombre d'intervenants a augmenté et les changements de salle sont devenus la norme. Le temps que les élèves passent en groupe classe ainsi que le temps que le maître de classe passe avec ses élèves ont diminué d'une manière importante, ne permettant plus un encadrement de qualité .

Cet effet doit être corrigé afin de fournir un cadre propice à l'apprentissage pour chaque élève et plus particulièrement pour les élèves en difficulté. Des mesures ciblées doivent être prises et les moyens prévus par la loi exploités pleinement, notamment l'enseignement consolidé. Celui-ci, quand il est appliqué, a remplacé les cours d'appui, qui devraient à nouveau être rendus possibles. De plus, les programmes personnalisés et les projets individualisés de pédagogie spécialisée sont difficiles à mettre en pratique au cycle secondaire en raison du morcellement des périodes, des déplacements de classes et de l'organisation générale du cycle. Ces éléments génèrent des difficultés d'adaptation supplémentaires pour les élèves à besoins particuliers qui sont fragilisés.

La SPV a transmis ses revendications dans le groupe de travail LEO, ce qui a permis d'obtenir de premiers correctifs au niveau de la LEO pour l'année scolaire 2017-18.

La SPV a également demandé au Département de fournir une évaluation chiffrée par rapport à l'impact de ces modifications, notamment par rapport au temps que les élèves passent en groupe classe et à la durée qu'un maître de classe VG passe avec ses élèves. Elle continuera à œuvrer dans le sens des objectifs ci-dessous tant que les chiffres avancés ne seront pas atteints.

Actions :

- a. Augmenter le temps du « groupe classe » en VG (minimum 50% du temps d'enseignement).
- b. Augmenter le temps des élèves avec le maître de classe pour les élèves de VG (9 périodes sur au moins 3 jours).
- c. Adapter l'effectif d'une classe lorsqu'un élève requiert des mesures renforcées.
- d. Renforcer le soutien spécifique aux élèves en difficulté.
- e. Repenser la relation apprentissage - évaluation afin que cette dernière soit au service des apprentissages et non l'inverse.
- f. Promouvoir les branches artistiques, notamment en offrant à tous les élèves du secondaire I au minimum quatre périodes hebdomadaires dans le domaine artistique (musique, arts visuels et activités créatrices).
- g. Établir un plan d'action pour gérer les élèves au comportement inadéquat (violence, trouble oppositionnel...).
- h. Établir un plan d'actions pour accompagner les élèves décrocheurs.

3. Transition scolarité obligatoire, postobligatoire et monde professionnel

Objectif

Favoriser, développer et améliorer la transition entre la scolarité obligatoire, le gymnase et les écoles professionnelles.

Contexte :

Quelques chiffres concernant :

- la problématique de la transition

« Depuis 1978, les orientations envisagées par les jeunes ont passablement évolué. Jusqu'en 1987, au terme de l'école obligatoire, la moitié des élèves (52%) enchaînaient directement par une formation professionnelle. Cette proportion s'est réduite de manière significative, passant de 45% en 1991 à 37% en 2000 et à 20% en 2015. À l'inverse, le gymnase (école de culture générale et de commerce, école de maturité) attire davantage d'élèves : 44% en 2015, contre 27% en 1978. [...] À l'issue de la scolarité obligatoire, 19% des élèves entament directement un apprentissage. Parmi ces 1510 élèves, une grande majorité privilégient l'apprentissage en mode dual, soit une formation en entreprise complétée par des cours théoriques un à deux jours par semaine. » http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/8397/2/F/Numerus-HS_Ocosp.pdf

- le taux de première certification du degré secondaire II :

« Les résultats de la Suisse alémanique sont brillants. Dans presque tous les cantons, les jeunes adultes « certifiés » pointent à plus de 90%, avec une moyenne suisse à 90,9%. Le meilleur résultat est obtenu par Appenzell Rhodes-Intérieures (98,6%). Moins glorieux, les Vaudois figurent à l'avant-dernière place de ce classement (84,8%), juste devant Genève (83,1%). Autrement dit, 15% de nos jeunes se retrouvent sans diplôme en poche. Alors que la Conférence des cantons vise 95% de diplômés. [...] La conseillère d'État a tranché : il faut revaloriser la formation professionnelle. Dès sa campagne électorale, la socialiste a milité dans ce sens alors que Vaud est plutôt attaché à l'académisme. » (<https://www.24heures.ch/vaud-regions/jeunes-vaudois-restent-carreau/story/16821201>)

Dans le canton de Vaud, il y a une volonté politique de privilégier autant la formation gymnasiale que la formation professionnelle. Dans ce contexte, on peut également citer le canton de Genève qui a inscrit dans sa Constitution la formation obligatoire jusqu'à 18 ans afin de lutter notamment contre le décrochage scolaire. Il y a très certainement des idées à prendre dans le projet genevois. Dès lors, la SPV propose les actions suivantes afin d'améliorer la situation :

Actions :

- a. Donner mandat au Comité cantonal de produire un dossier sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans.
- b. Développer les OCOM AAT en y ajoutant notamment une troisième période.
- c. Permettre à tous les élèves de suivre des cours d'approche du monde afin de développer les choix et les projets personnels.
- d. Améliorer les séquences AMP et former tous les enseignants du secondaire à l'AMP.
- e. Mettre en place au moins une semaine de stage pour tous les élèves par année dès la 10e.
- f. Etablir une politique pour les élèves allophones, et plus particulièrement pour les MNA, afin de les accompagner dans la transition.
- g. Établir un plan d'actions pour défendre la variante "11+4".

4. Mesures socio-éducatives

Objectif

Poursuivre et élargir la mise en place des projets d'établissement dans le domaine des mesures socio-éducatives.

Contexte :

En 2014-15, un groupe de travail SPV, mandaté par l'Assemblée des délégués de 2014, a produit un rapport, « Éducatrices dans les écoles », qui a débouché sur l'acceptation d'une résolution lors de l'AD de 2015 intitulée « Oui à une prise en charge éducative dans les établissements. Non à une politique généralisée et uniforme ! »

Lors de l'AD 2016, la SPV a revendiqué la création d'une enveloppe spécifique pour les mesures socio-éducatives dans sa résolution « Oui à un financement particulier pour les mesures socio-éducatives ! »

C'est forte de ces prises de position marquées que la SPV a participé au GT inter-services DGEO-SPJ-SESAF 2016 « Prestations socio-éducatives en milieu scolaire ». Relevons que le rapport de mars 2017 DGEO « Rapport relatif aux prestations socio-éducatives en milieu scolaire » a intégré la synthèse du GT SPV « Éducatrices dans les écoles », car il rejoint le constat du GT interservices quant à l'existence d'un besoin non couvert dans les établissements en lien avec les problématiques comportementales et la nécessité de mettre en place des solutions « sur mesure » qui tiennent compte de chaque contexte.

La SPV a toujours relevé l'importance de permettre aux établissements de concevoir leur propre réponse en matière de moyens et actions face aux problématiques d'accompagnement socio-éducatif. Elle milite pour que chaque direction d'établissement, appuyée par des décisions concertées en conférences des maîtres, puisse mettre en place une structure répondant aux besoins socio-éducatifs propres à l'établissement.

Il serait indispensable qu'au-delà de la gestion de l'urgence, les mesures mises en place apportent une réponse au problème de fond. La SPV revendique, par souci de cohérence et d'efficacité, qu'une enveloppe spécifique « mesures socio-éducatives » soit dévolue à chaque établissement et gérée de manière concertée.

Actions :

- a. Établir un bilan des six projets pilotes d'établissement (éléments qualitatifs).
- b. Informer chaque établissement des projets en cours, de leurs conséquences sur l'amélioration du climat scolaire.
- c. Étendre la mise en place de projets dans tous les établissements dès 2019.
- d. Mettre en place des indicateurs statistiques visant à mesurer les actes de violence et d'incivilité dans les établissements.
- e. Rappeler que la construction d'un projet d'établissement se fait avec les acteurs et que la conférence des maîtres doit prendre position.
- f. Évaluer l'efficacité des MATAS et renforcer la mesure si celle-ci s'avère pertinente.
- g. Augmenter la présence des éducatrices et éducatrices en milieu scolaire.
- h. « Cantonaliser » les conseillers – conseillères école-famille.

5. Élèves à besoins particuliers

Objectif

Élaborer des mesures efficaces et accessibles afin de permettre aux élèves à besoins particuliers de réussir leur scolarité.

Contexte :

En 2014, le projet de loi sur la pédagogie spécialisée est proposé au Grand Conseil. C'est finalement 18 mois plus tard que la loi est adoptée par le parlement. Toutefois, un recours au Tribunal fédéral en a empêché la mise en œuvre, jusqu'à son rejet en juin 2017. Entre-temps, un avant-projet de règlement de loi a été proposé. La position de la SPV était claire et nette : règlement trop compliqué qui ne répond pas à la demande de clarification du terrain.

En février 2018, le Département présente le projet 360° afin de revoir de fond en comble la politique vaudoise relative aux élèves à besoins particuliers. Dans la foulée, l'entrée en vigueur de la LPS est repoussée en août 2019 afin d'avoir une vision globale.

Sur la base des profondes difficultés rencontrées par les enseignants face à l'intégration scolaire, la SPV adopte une posture critique vis-à-vis du projet 360°. En conséquence, la SPV milite pour un système simple, lisible, cohérent et peu gourmand en matière de ressources diverses. Les moyens supplémentaires octroyés doivent être entièrement dévolus aux prestations, notamment socio-éducatives. Les propositions suivantes, réalistes et économes en ressources doivent permettre une simplification de la mise en œuvre d'une école inclusive.

Actions :

- a. Définir un concept cantonal clair qui précise les marges de manœuvre des établissements pour un concept d'établissement construit par les acteurs de ce dernier en réaffirmant le rôle participatif des prises de décisions lors de la conférence des maîtres.
- b. Développer et consolider les forces du système actuel pour les mesures d'enseignement spécialisé.
- c. Clarifier le programme personnalisé ainsi que le projet individualisé prévus dans le chapitre 5 du CGE.
- d. Augmenter l'enveloppe « direction » en fonction des besoins actuels et généraliser une enveloppe « mesures socio-éducatives ».
- e. Renforcer la collaboration entre les enseignants et les PPLS afin de permettre un accompagnement plus efficace des élèves à besoins particuliers.
- f. Créer un statut d'assistant à l'intégration.
- g. Clarifier les rôles de chaque acteur dans l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.
- h. Augmenter les ressources relatives au PPL.
- i. Créer une collaboration efficace avec les différents partenaires de l'école comme : la DGEJ, les PPL-S, les médecins scolaires, les éducateurs-trices, ...

6. École numérique

Objectif

Développer les compétences et le sens critique des élèves face à l'évolution numérique.

Contexte :

Si, aujourd'hui, la volonté de la cheffe du DFJC d'intégrer pleinement l'outil numérique est très claire, la manière dont ceci sera conduit reste difficile à cerner. Pour la SPV, l'école numérique doit, comme l'ensemble du système scolaire, répondre à une logique de besoins et non à une logique de moyens. Pour pouvoir pleinement permettre une approche du monde numérique avec chaque élève, on peut identifier trois axes d'approche.

Un premier axe repose sur les compétences et l'équipement des enseignants :

- Identifier les compétences nécessaires chez les enseignants et les valoriser.
- Permettre la mise à niveau régulière de ces compétences par un contact régulier avec les PResMITIC.
- Permettre aux enseignants d'accéder à un équipement à jour, de qualité, avec lequel ils sont familiers.

Un second axe repose sur les compétences visées et sur l'équipement à disposition des élèves :

- Identifier quels sont les besoins réels des élèves pour entrer dans le monde numérique : prévention des risques, maîtrise de l'outil, faculté à comprendre le fonctionnement et les limites de l'outil.
- Permettre aux élèves un accès régulier et soutenu au matériel informatique sans limitation logistique liée aux infrastructures (réseau déficient, matériel obsolète ou en nombre insuffisant).
- Assurer le soutien aux collègues et le suivi du matériel à disposition, ce qui demande des moyens tant en termes de ressources humaines qu'en investissement.

Un dernier axe repose sur l'intégration de la question plus large de l'éducation aux médias :

- Intégrer plus largement la question de l'éducation aux médias, à la publicité, aux questions légales autour du droit à l'image, à la confidentialité et aux données personnelles.

Actions :

- a. Favoriser une approche en projet pédagogique valorisant les compétences disponibles internes à l'établissement.
- b. Attribuer des périodes de décharge aux PResMITIC dans chaque établissement.
- c. Définir une liste précise du matériel et des infrastructures indispensables à un enseignement de qualité.
- d. Créer un catalogue d'activités pour les enseignants donnant notamment une place à l'éducation aux médias.
- e. Créer un budget pour l'acquisition par les enseignant-es de matériel professionnel.

7. Formation des enseignants

Objectif

Proposer une formation des enseignants initiale, continue attestée et postgrade afin qu'ils disposent des ressources nécessaires pour faire face aux défis de l'école d'aujourd'hui.

Contexte :

Pour atteindre cet objectif, deux axes doivent être traités en parallèle : la lutte contre la pénurie d'enseignants et des mesures visant à améliorer la formation des enseignants.

Aujourd'hui, on constate un manque d'enseignants ; pour preuve le Conseil d'État autorise le réengagement de retraités. Les prévisions statistiques de l'OFS et de Statistiques Vaud démontrent que pour le secondaire I la HEP doit encore augmenter le nombre de diplômés de 40% d'ici 2022 pour faire face aux besoins. On imagine que le problème est plus ou moins le même pour les cycles primaires.

La SPV fait le constat que la formation ne répond pas aux exigences de la profession. Pour les généralistes, l'augmentation de la complexité du métier (notamment l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, une demande de pédagogie différenciée croissante, une acquisition de compétences de plus en plus exigeante) implique une augmentation de l'offre des formations CAS. Pour la SPV, il s'agirait de renforcer la formation initiale au lieu de multiplier les CAS.

Pour le secondaire, et plus spécifiquement en VG, la SPV constate une trop grande plurimagistralité pour le suivi d'une classe. Il est donc primordial d'augmenter le nombre de disciplines enseignables afin d'augmenter le nombre de périodes avec la même classe et de facto accompagner au mieux les élèves. Au niveau pédagogique, l'exigence de la différenciation, de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, ainsi que la formation générale nécessitent également un renforcement au niveau de la formation.

Actions :

- a. Établir un plan d'action pour tendre à une formation avec le même volume de formation pour tous les enseignants.
- b. Promouvoir et proposer une formation de niveau master pour les enseignants primaires.
- c. Promouvoir et proposer une formation pour le secondaire I avec au minimum 3 branches enseignables.
- d. Établir un plan d'action pour lutter contre la pénurie d'enseignants.
- e. Promouvoir les aspects transversaux de l'enseignement.
- f. Promouvoir la mobilité professionnelle entre les cycles.
- g. Promouvoir et favoriser les conditions d'accès aux diplômes additionnels.
- h. Dégager du temps nécessaire à l'enseignant pour qu'il puisse se former en cas de formation obligatoire ou rendue indispensable par la situation.
- i. Reconnaître et valoriser, salarialement ou par des décharges, les formations de type CAS, DAS, MAS.

8. Épuisement professionnel

Objectif

Prévenir et réduire les risques d'épuisement professionnel des enseignants en proposant des solutions qui tiennent compte de l'ensemble de la carrière.

Contexte :

Différentes études récentes montrent que le risque d'épuisement professionnel est très important chez les enseignants romands. Ce résultat est particulièrement significatif dans le canton de Vaud. De nombreux collègues ressentent une dégradation de leur santé pendant les périodes scolaires. Forte de ces constats basés sur des études sérieuses, la SPV se doit de proposer une réponse cohérente et forte à cette situation.

Actions :

- a. Proposer un concept cohérent, sur l'ensemble de la carrière, qui prévoit une réponse globale à la problématique de la santé des enseignants, notamment par :
 1. Un meilleur accompagnement dans l'entrée dans la profession.
 2. La généralisation de l'intervision afin de permettre une meilleure reconnaissance des compétences par ses pairs.
 3. La possibilité de demander une supervision.
 4. La constitution d'une équipe de soutien pour accompagner les enseignants en difficulté.
 5. L'augmentation du nombre de décharges de fin de carrière.
 6. L'utilisation d'outils de mesure de l'état de santé des enseignants qui doit impérativement s'inscrire dans un concept global et permettre la mise en place de mesures concrètes.
 7. L'introduction de statistiques cantonales, par établissement, sur les absences et le « turn over » de personnel.
 8. La prise en compte de la situation médicale lors d'un retour à l'emploi et l'adaptation du poste en conséquence.
 9. La formation des cadres en ce qui concerne la prévention de l'épuisement professionnel.
 10. La mise en place des mécanismes de prévention dans les établissements.

9. Statut des enseignants

Objectif

Unifier le statut des enseignants.

Contexte :

Aujourd'hui, l'école obligatoire vaudoise connaît, en raison de son histoire, plusieurs statuts d'enseignants. On peut notamment citer :

- Maître ou maîtresse généraliste (enseignement primaire 1H -8H) :
Classe salariale 9; 28 périodes hebdomadaires pour un 100%; 60 ans est l'âge minimum de retraite.
- Maître ou maîtresse de disciplines académiques dans la scolarité obligatoire :
Classe salariale 11-12; 25 périodes hebdomadaires pour un 100%; âge minimum de retraite 62 ans.
- Maître ou maîtresse de disciplines spéciales : économie familiale (9H à 11H), activités créatrices dans la scolarité obligatoire (ACM, ACT, TM);
Classe salariale 10; 28 périodes hebdomadaires pour un 100%; 60 ans est l'âge minimum de retraite.
- Maître ou maîtresse de rythmique :
Classe salariale 9A; 24 périodes hebdomadaires pour un 100%; 62 ans est l'âge minimum de retraite.
- Maître ou maîtresse d'enseignement spécialisé :
Classe salariale 11-12; 28 périodes hebdomadaires pour un 100%; 60 ans est l'âge minimum de retraite.
- Maître ou maîtresse « semi-généraliste » :
Classe salariale 10-11; 28 périodes hebdomadaires pour un 100%; 60 ans est l'âge minimum de retraite.

Ces différences ne facilitent aucunement la mobilité entre les cycles, car des pertes salariales sont possibles en cas de changement de cycle.

Par ailleurs, la question du temps partiel doit être abordée, car aujourd'hui un enseignant travaillant à 50% doit faire 100% des tâches demandées en dehors des heures d'enseignement. Pour finir, cette thématique doit être traitée en parallèle avec la question de la formation des enseignants.

Actions :

- a. Créer un seul statut pour l'ensemble des enseignants de l'école obligatoire.
- b. Favoriser la mobilité et l'adaptation du temps de travail des enseignants, notamment pour lutter contre l'atomisation du temps de travail.
- c. Introduire des compensations pour les enseignants à temps partiel afin de tenir compte du caractère incompressible du temps non librement géré.
- d. Renforcer l'attractivité de la profession pour contrer une potentielle pénurie.
- e. Augmenter les salaires des enseignants de l'école obligatoire.

10. Finances de l'école publique

Objectif

Augmenter l'enveloppe pédagogique pour répondre aux besoins actuels de l'école vaudoise imposés par la société.

Contexte :

En 2014, la SPV a lancé une pétition : « L'enveloppe pédagogique et le taux d'encadrement doivent être élargis ». En effet, l'école, face à des défis toujours grandissants, reste confinée dans ses ressources actuelles : intégration, suivi des élèves en difficulté, mesures d'appuis, effectifs, organisation de la VG et maîtrise de classe, *faire plus avec moins en 7-8P*. La pétition nantie de 2307 signatures a été remise au Conseil d'État en juin 2014. Malheureusement, le Conseil d'État a refusé d'entrer en matière.

En 2016, la SPV est revenue avec cette demande via la feuille de route de la FSF. Une dizaine de propositions étaient avancées. L'augmentation de l'enveloppe pédagogique doit notamment servir à faire impérativement respecter les effectifs de classe définis dans la LEO, afin que les enseignants puissent réellement pratiquer la différenciation pour chaque élève; améliorer l'accompagnement des élèves présentant d'importantes difficultés scolaires en déchargeant des enseignants pour cette tâche spécifique ; augmenter les prestations pour les élèves à besoins particuliers, car « chaque enfant et chaque jeune a droit à une protection particulière de son intégrité physique et psychique, et à l'encouragement de son développement » (Constitution vaudoise) ; ou encore dédoubler une période pour développer l'oral en anglais afin de respecter les objectifs de l'apprentissage des langues dans le PER axés sur la communication.

De plus, les contingences d'organisation des établissements peuvent être un frein au respect du cadre légal. La SPV constate également que l'enveloppe pédagogique actuelle ne permet plus la création de projets pédagogiques spécifiques dans les établissements.

Actions :

- a. Diminuer le ratio des élèves (le mettre à 18.0) pour qu'une classe ne soit pas « déficitaire » avec 18 ou 19 élèves.
- b. Établir un seuil pour les effectifs de classe 1-2P à 16 élèves.
- c. Augmenter le taux de l'enveloppe pédagogique de 5%.
- d. Réadapter le calcul du taux de l'enveloppe pédagogique en tenant compte notamment de la disposition géographique des établissements, de la taille des établissements, du niveau socio-économique des parents, du type d'établissement (primaire, secondaire, mixte).